



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021/22 :

Une démarche en 3 étapes

ÉTAPE 1 : Avoir un compte Espace Citoyen actif et à jour

> **SI VOTRE ENFANT A DÉJÀ FRÉQUENTÉ UN SERVICE DE LA VILLE** (petite enfance, accueil de loisirs, restauration scolaire), vous disposez déjà d'un compte sur l'espace citoyen.

- Il vous suffira alors de vérifier qu'il est toujours actif et à jour des informations sur les membres de votre famille et sur vos coordonnées.
- Si votre compte n'est plus actif, envoyez un mail à scolaire@ostwald.fr pour le réactiver.

! Effectuez cette démarche de préférence avant le 8 mars.

> POUR LES NOUVELLES FAMILLES

- Il faudra créer votre espace citoyen en cliquant sur la dalle « **Je n'ai pas d'espace** » sur la page d'accueil <https://www.espace-citoyens.net/ville-ostwald/> et suivre les instructions.
- Il faudra ensuite ajouter un à un les membres de la famille en cliquant sur le bouton « **Entourage** » situé sous le nom du propriétaire du compte.
- Une fois renseignée, la demande sera à envoyer aux services de la ville et si elle est validée, les familles auront accès aux formulaires de demandes d'inscription et pourront suivre les étapes 2 et 3.



ÉTAPE 2 : Ouverture des inscriptions en ligne le 8 mars sur l'Espace Citoyen

> **DANS VOTRE ESPACE CITOYEN, CLIQUEZ SUR LA DALLE « CRÉER UNE INSCRIPTION »**, choisissez le formulaire « Inscription scolaire 2021-2022 maternelle (pour les enfants nés en 2018) » ou primaire (selon votre cas) et complétez-le en suivant les instructions.

! Attention, pensez à scanner au préalable toutes les pièces demandées et à les stocker dans votre dalle « pièces justificatives » afin de les récupérer facilement à chaque demande. Pour rappel, seul le détenteur de l'espace citoyen a accès à ces documents et non les services de la ville !

Les pièces à fournir sont :

- le livret de famille complet
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès validation de la demande indiquant que votre certificat scolaire est disponible dans votre espace citoyen depuis la dalle « Edition de documents ».

> DEMANDES DE DÉROGATION ET BILINGUISME

- Si vous souhaitez faire une demande de dérogation scolaire (entrante ou sortante), [merci de télécharger le formulaire](#) (également disponible sur le site ou sur l'Espace Citoyen). Renvoyez-le complété à l'adresse mail : scolaire@ostwald.fr
- Pour les bilingues, aucun dossier de dérogation n'est à remplir car la démarche se fait d'office au travers de l'inscription scolaire.

ÉTAPE 3 : Rendez-vous à l'école avec les pièces justificatives

> **UNE FOIS VOTRE DOSSIER VALIDÉ ET VOTRE CERTIFICAT MIS EN LIGNE SUR VOTRE ESPACE**, il faudra prendre rendez-vous dans l'école indiquée sur le certificat.

Lors du rendez-vous vous devez vous munir :

- du certificat de scolarité
- du carnet de santé de l'enfant
- [du certificat d'engagement pour les bilingues.](#)



Renseignements & Contact

> **Inscription sur l'espace citoyen :** <https://www.espace-citoyens.net/ville-ostwald/>

> **Renseignements complémentaires :** www.ville-ostwald.fr/services-infos-pratiques/enfance-jeunesse/ecoles-college

> **Contact :**

Service des Affaires Scolaires

✉ scolaire@ostwald.fr

☎ 03 88 66 84 28